

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du Mardi 23 Mai 2023  
19 heures 00**

-----

GF/EB  
N° 003008

Service Energie -  
Adhésion au  
programme SEDEL  
(Services  
Énergétiques  
Durables En Luberon)  
du Parc du Luberon

Affiché le :

**Le Mardi 23 Mai 2023 à 19 heures 00** le Conseil Municipal, convoqué le 16 mai 2023, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS :** Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

**ONT DONNÉ PROCURATION :** Mme Emilie SIAS donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Sylvie TURC donne pouvoir à M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. André LECOURT donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Dominique SANTONI donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Nathan SAIHI donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**ABSENTS :** Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

VOTES POUR : 31

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle au conseil que par délibération n° 000844 du 23 mars 2009 la Commune d'Apt avait adhéré au programme SEDEL (Services Énergétiques Durables En Luberon) du Parc du Luberon et que par délibération n° 001441 du 4 décembre 2012 cette adhésion avait été renouvelée pour 3 années (juillet 2013 à juin 2016) sans avoir été reconduite par la suite.

Madame le Maire informe le conseil qu'un sondage a été lancé par le Parc Naturel Régional du Luberon à la fin de l'année 2022 à l'attention des communes et intercommunalités non encore adhérentes afin d'avoir une vision plus fine des attentes du territoire. La Commune d'Apt et 9 autres ont manifesté leur intérêt.

Par courrier du 20 avril 2023, Madame la Présidente du Parc Naturel Régional du Luberon a précisé que pour satisfaire au plus tôt les attentes de la Commune d'Apt, ainsi que celles des autres collectivités en attente, il importe de confirmer de l'engagement de la Commune d'Apt afin de pouvoir arrêter l'organisation du service et d'envisager le recrutement d'un nouveau conseiller si le nombre de nouveaux

Accusé de réception en préfecture  
084-218400034-20230523-003008-DE  
Date de réception préfecture : 30/05/2023

adhérents est suffisant et que la cotisation couvre les nouveaux coûts engendrés.

Madame le Maire souligne qu'au début de l'année 2022, 37 communes et 2 communautés d'agglomération (Luberon Monts de Vaucluse et Pays d'Apt Luberon) adhèrent au programme SEDEL-Énergie. Actuellement le SEDEL compte 4 conseillers qui accompagnent 39 communes et intercommunalités sur le « volet énergie » dont 23 également sur le « volet eau ». L'aide concrète qui leur est apportée portent sur l'analyse de factures, le diagnostic de patrimoine, les préconisations, les conseils techniques pour leur mise en œuvre, l'accompagnement au montage de demandes de subventions, suivi des actions du Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire.

**Vu**, le Code général des collectivités territoriales.

**Vu**, la charte du Parc Naturel Régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son objectif B.2.11 « Conforter des pratiques naissantes d'économie d'énergie et d'utilisation d'énergies renouvelables ».

**Vu**, la délibération du 3 février 2009 du Comité syndical du Parc Naturel Régional du Luberon lançant la mise en œuvre du Programme SEDEL.

**Vu**, la délibération 2019CS28 du 28 mars 2019 du Comité syndical du Parc Naturel Régional du Luberon approuvant l'évolution du programme SEDEL en créant un service à la carte destinées aux communes permettant de traiter les questions d'économies d'énergie et d'eau pour la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2023.

**Vu**, la délibération 2023 CS05 du 7 février 2023 du Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Luberon validant la poursuite et la pérennisation du programme SEDEL avec une hausse des cotisations des communes (+0.40€/hab.an pour SEDEL Energie et +0.20€/hab.an pour SEDEL Eau) et établissant les nouveaux tarifs annuels à partir du 1<sup>er</sup> août 2023 pour les services à la carte à 2,5 €/hab pour le SEDEL Energie et à 3 €/hab pour le SEDEL Energie et Eau.

**Considérant**, que la commune est fortement consommatrice d'énergie en tant que propriétaire d'un large patrimoine bâti, d'un parc de véhicules et de services gros consommateurs comme l'éclairage public.

**Considérant**, que par ses choix en matière d'aménagement, d'occupation des sols, de plans de circulation, la commune influence la consommation d'énergie de ses habitants. Surtout, par ses actions d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès des habitants comme des acteurs économiques, elle peut faire évoluer les comportements des consommateurs vers une meilleure maîtrise de l'énergie et donc une diminution de la pollution.

**Considérant**, que la commune qui gère au mieux son patrimoine est porteuse d'un message d'exemplarité pour les autres acteurs économiques présents sur son territoire et peut les mobiliser en vue d'un objectif commun : Le développement durable.

**Considérant**, que le budget énergie de la Commune d'Apt représente un poste de dépenses dans le budget de fonctionnement qu'il est possible de réduire grâce à des travaux rentables et à une gestion optimisée.

**Considérant**, que les services proposés par le Parc naturel Régional permettent aux collectivités adhérentes de maîtriser leurs consommations et dépenses d'énergie de façon efficace comme en témoigne le bilan détaillé des actions du SEDEL depuis dix ans (2009-2019) joint en annexe du dossier du conseil municipal transmis aux élus avec l'ordre du jour.

**Considérant**, qu'au-delà des économies financières et énergétiques, des bénéfices plus qualitatifs sont obtenus au travers de l'accompagnement des communes dans divers projets, sensibilisation et communication interne et externe....

**Considérant**, que le taux d'accès à des subventions pour réaliser des travaux de rénovation est également supérieur lorsqu'une commune est dans le dispositif SEDEL ENERGIE.

Il est proposé au conseil de se prononcer quant à l'adhésion de la Commune d'Apt au service SEDEL

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
A L'UNANIMITE**

**DÉCIDE**, l'adhésion de la Commune d'Apt au programme SEDEL ENERGIE du Parc du Luberon.

**APPROUVE**, les tarifs correspondants tels que définies par la délibération 2023 CS05 du 7 février 2023 du Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Luberon.

**DIT**, que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

**AUTORISE**, Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision et tous les actes administratifs nécessaires à sa mise en œuvre.



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
Yannick BONNET**

**LE MAIRE  
Véronique ARNAUD-DELOY**